posée de 155 volumes. Plus tard, le même département reçut les gravures du cabinet de Beringhem, celles du maréchal d'Uxelles, de Fevret de Fontette, de Begon, de Mariette, de Caylus, etc., pendant qu'on y plaçait celles qui avaient été exécutées pour retracer les événements militaires du règne de Louis XIV, les vues des maisons royales, etc. La Révolution française l'enrichit de la collection formée aux Petits-Pères par le P. Placide, et depuis cette époque, il est impossible de citer les milliers d'estampes de tous genres qui prirent place chaque année dans les cartons de la *Bibliothèque*.

Cette collection, partagée, suivant le système de Heinecken, en vingt-quatre grandes classes, se subdivisant en nombreuses catégories, est devenue l'objet d'une classification nouvelle. La plupart des pièces se trouvent maintenant rangées par ordre alphabétique, au nom du graveur ou du lithographe, dans des volumes à reliure mobile, à l'exception des pièces d'une grande valeur ou d'une rareté qui les rend précieuses; celles-ci forment une catégorie à part, désignée sous le nom de *Réserve*.

Le catalogue des estampes a été commencé en 1848, et en 1858, lorsque survint le décret de réorganisation, il était encore très-peu avancé; toutefois, on y travaille avec un zèle éclairé, et, avant d'accuser personne de lenteur, il faut songer à la difficulté d'une telle opération : chacune des pièces de la collection doit être portée sur trois fiches différentes, celle du sujet, celle du peintre, celle du graveur, et le travail n'est jamais fini, puisque chaque jour apporte son contingent de matériaux nouveaux, toujours de plus en plus nombreux par le développement croissant des lettres et des arts.

Il y avait encore un département qui, autrefois, formait un service spécial, sous la direction de M. Jomard, et qu'on appelait le département des cartes et plans; fondé en 1828 comme simple appendice de celui des estampes, il en fut séparé en 1854, et le décret de 1858 l'a annexé au département des imprimés. Les cartes géographiques s'élèvent à peu près au nombre de 60,000, et cette collection s'augmente également d'un exemplaire de chaque atlas publié en France, ainsi que de nombreuses acquisitions à l'étranger. On y trouve des cartes anciennes, qui sont d'un grand secours pour l'étude de la géographie et de l'histoire.

Bien que les derniers départements que nous avons décrits ne le cèdent en rien aux imprimés pour le nombre et la rareté des diverses pièces qui les composent, aucun n'est aussi fréquenté que le département des livres. C'est que, si les antiques, par exemple, contiennent une infinité de choses remarquables, ces choses ne sont pas du domaine de tous; les amateurs et les savants seuls se plaisent au milieu des merveilles du passé, les érudits fouillent les manuscrits, les artistes interrogent les gravures, et les géographes ou les ingénieurs ont le désir de consulter des cartes et des plans. Mais tout le monde lit; chacun, à un moment donné, éprouve le besoin de consulter quelque ouvrage relatif à la nature de ses études, de son industrie, de sa profession même, et c'est pour cela que la salle de lecture ne désemplit jamais. Si le public ne trouve pas encore, à la *Bibliothèque*, toutes les facilités désirables pour obtenir immédiatement les livres qu'il a besoin de consulter, il est permis d'espérer qu'un jour viendra où des catalogues complets offriront un guide sûr et commode pour diriger et abréger les recherches. Nous connaissons les difficultés du travail, nous les avons même mentionnées; mais lorsqu'on songe qu'un modeste employé de la *Bibliothèque* M. Joannis Guigard, a fait de son chef et par goût un catalogue très-complet de tous les livres intéressant le blason, la noblesse, la chevalerie et la féodalité qui se trouvent à la *Bibliothèque*, et a eu le bon esprit de joindre à chaque indication de volume, son importance et sa valeur littéraire; lorsqu'on songe, disons-nous, que cet employé a fait cela sans le secours de personne et tout en obéissant aux exigences de son service journalier, on se demande ce que pourraient faire les efforts réunis de tout un conservatoire de bonne volonté, disposant du temps, des hommes et des fonds nécessaires pour mener l'œuvre à bonne fin. Un grand vice, que tous ceux qui ont besoin de puiser à la *Bibliothèque* signalent à l'unisson, c'est le prêt des livres à l'extérieur. C'est là un abus capital; telle personne, jouissant de la faculté d'emporter les livres chez elle, ne se gêne nullement pour demander tous ceux dont elle croit avoir besoin, les garde pendant un laps de temps plus ou moins long et prive ainsi le public des meilleurs ouvrages, de ceux qui lui seraient le plus utiles. Cet état de choses est très-fâcheux; il peut être favorable à quelques-uns; mais, comme il est nuisible au plus grand nombre, nous faisons des vœux sincères pour que le prêt au dehors soit aboli, ou tout au moins réglementé de telle sorte qu'il ne soit un obstacle pour personne.

Un mot encore sur les réformes que nous voudrions voir introduire dans l'administration intérieure de cet établissement sans rival; et ici le *Grand Dictionnaire* va être radical comme il ne l'a peut-être encore jamais été, ce qui n'est pas peu dire. On va nous accuser de singularité, d'originalité, d'excentricité, et pis encore; qu'importe! Nous pensons sincèrement ce que nous allons exprimer carrément, et si le philosophe du tonneau était à notre place, ce serait là surtout le cas de s'écrier : « On se moque de moi, mais moi je ne me sens pas moqué. » En général, la *Bibliothèque* est fréquentée par deux classes de lecteurs bien tranchées; ceux qui vont y travailler pour eux-mêmes, c'est-à-dire les auteurs déjà en réputation et les célébrités en herbe, les futurs savants, les futurs historiens, les futurs vaudevillistes, etc.; en second lieu, ceux qui vont butiner pour autrui, ces laborieux pionniers des encyclopédies, des dictionnaires, des ouvrages en cent volumes, humbles travailleurs qui ne verront jamais leur nom inscrit sur le monument auquel ils apportent leur pierre. Ces deux catégories de lecteurs sont également respectables : les uns travaillent pour vivre, les autres pour se survivre. Pour ceux-là, la *Bibliothèque*, c'est l'église pour le prêtre; or, le prêtre vit de l'autel, et le sanctuaire lui est toujours accessible. Nous voudrions donc que la *Bibliothèque* impériale restât constamment ouverte, la nuit comme le jour, la nuit de Noël comme le jour de Pâques : qui travaille prie. Mais les bibliothécaires? nous dira-t-on; voilà des hommes que, d'un trait de plume, vous condamnez aux travaux forcés. Cette objection tombera d'elle-même quand nous aurons ajouté que c'est sur ces savants modestes, sur ces hommes précieux que se porte surtout notre sollicitude. On en triplera, on en décuplera le nombre; il n'y en aura juste assez que le jour où il y en aura dix fois trop. L'administration devrait avoir sur la conscience un remords lourd à porter : c'est l'heure d'attente, les deux heures quelquefois, qu'un travailleur est obligé de subir avant de recevoir le bouquin indispensable aux recherches qui lui sont imposées. Il y a lieu de s'étonner que l'administration lésine sur le traitement de quelques employés de plus, lorsqu'on en voit tant dans nos ministères et dans nos préfectures recevoir 2 ou 3,000 fr. uniquement pour se brosser les ongles ou pour deviser sur la pluie et le beau temps, de dix heures à quatre heures. Notre locution vulgaire *tuer le temps* est essentiellement administrative; si elle n'existait pas, la bureaucratie l'aurait inventée.

Puisque nous en sommes au chapitre des excentricités, risquons-en une de plus. Les livres de la *Bibliothèque* sont des livres qui appartiennent à tout le monde, et cette richesse devrait être sacrée comme les dolmens des anciens druides. Eh bien, ces livres disparaissent chaque jour, et les pertes sont souvent irréparables. Chaque jour on entend le bibliothécaire vous répondre : « Ce livre nous manque; ce manuscrit nous a été enlevé. » C'est cette plaie, cet oïdium qu'il faudrait faire disparaître à jamais. Aux grands maux les grands remèdes, et voici celui que nous n'hésitons pas à proposer. Avant d'entrer dans la *Bibliothèque*, avant de pénétrer dans le sanctuaire, avant d'approcher du buisson d'Horeb, nous proposons qu'on enlève au néophyte, non pas ses sandales, mais cet ample vêtement muni de poches perfides qui servent de recéleurs à certains *bibliomanes*, et qu'on les remplace par un vêtement uniforme, sorte de tunique sans coutures et surtout sans poches. Toutefois, à propos de ce dernier mot, nous ferons une exception en faveur d'un très-modeste gousset destiné à loger la tabatière, coffret inoffensif, qui, lui du moins, est incapable de donner l'hospitalité au plus minime larcin.

Tout cela paraîtra puéril au premier abord; mais ici la fin justifie les moyens. Du reste, comme le disait Sancho : On s'accoutume à tout, il n'y a que le premier pas qui coûte, l'habitude est une seconde nature, l'accoutumance nous rend tout familier : *Dura lex, sed lex*.

Terminons en disant quelques mots de l'administration de la *Bibliothèque*. Nous avons vu qu'autrefois elle était placée sous la garde d'un *maistre de la librairie du roy*, et cette charge, après avoir été exercée sous l'autorité et la direction du surintendant des bâtiments, le fut plus tard, depuis 1691, sous la seule autorité du roi. Après la Révolution de 1789, une commission administrative fut nommée : elle se composait de deux bibliothécaires, d'un garde des médailles et des antiquités, d'un garde des livres imprimés, d'un garde des estampes, et de huit sous-gardes. La loi du 25 vendémiaire an IV, limitant à quatre le nombre des départements, plaça la *Bibliothèque* sous l'administration de huit conservateurs. Une ordonnance du 2 novembre 1828, en ajoutant un cinquième département, celui des plans et cartes, réduisit le nombre des conservateurs à cinq. En 1832, une commission présidée par Cuvier, qui mourut pendant l'enquête, examina la situation de la *Bibliothèque;* sur le rapport de M. Prunelle, membre de la Chambre des députés, une ordonnance du 14 novembre reconstitua quatre départements, et le conservatoire se composa de neuf membres, sous la présidence d'un directeur choisi par le ministre de l'instruction publique, sur une liste de trois candidats présentés par le conservatoire et tirés de son sein. Des conservateurs adjoints prenaient part aux séances, avec voix consultative. Il y eut trois classes d'employés : ceux dont la nomination était soumise à l'approbation du ministre, et qui ne pouvaient être révoqués que par lui; des employés auxiliaires, agréés par le conservatoire et recevant un traitement, et des employés surnuméraires. Cette organisation fonctionna pendant le gouvernement de Juillet et la République. Mais, par décret du 16 janvier 1858, la *Bibliothèque* fut réorganisée; l'empereur nomma un administrateur général, placé sous l'autorité du ministère de l'instruction publique, et qui est tenu de résider à la *Bibliothèque*, dont il ne peut s'absenter sans autorisation préalable. La durée des séances de travail fut portée de cinq heures à six, et la *Bibliothèque* dut demeurer ouverte toute l'année, excepté pendant la quinzaine de Pâques. Aux termes de ce décret, la *Bibliothèque* se divise en quatre départements : 1° les livres imprimés, les cartes et les collections géographiques; 2° les manuscrits, chartes et diplômes; 3° les médailles, pierres gravées et antiques; 4° les estampes. Il y a, pour chaque département, un conservateur sous-directeur, et un conservateur sous-directeur adjoint. Toutefois, au département des imprimés, cartes et collections géographiques pourront être attachés trois conservateurs adjoints. Le personnel se compose, en outre : de bibliothécaires, d'employés de 1re, 2e et 3e classe, de surnuméraires et d'auxiliaires, d'ouvriers et gagistes; d'un trésorier comptable, ayant rang de bibliothécaire; d'un secrétaire de la direction et d'un commis d'ordre, ayant rang, soit de bibliothécaire, soit d'employé.

Les traitements sont fixés de la manière suivante : administrateur général, directeur, 15,000 fr.; conservateur sous-directeur, 10,000 fr.; conservateurs sous-directeurs adjoints, 7,000 fr.; bibliothécaires, 4,000 à 5,000 fr.; employés de 1re classe, 3,200 à 3,600 fr.; employés de 2e classe, 2,500 à 3,000 fr.; employés de 3e classe, 1,900 à 2,400 fr.; surnuméraires, 1,800 fr.; auxiliaires, 1,500 à 1,800 fr. Pour les ouvriers et gagistes : un chef de service, à 1,500 fr.; des hommes de service, 1,100 à 1,200 fr.; des concierges femmes et des femmes de service à 500 fr.; les relieuses de l'atelier intérieur, 800 à 900 fr.; les colleurs de l'atelier des estampes, 1,100 à 1,200 fr. Les conservateurs, sous-directeurs et conservateurs sous-directeurs adjoints sont nommés par l'empereur, sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes. Tous les autres employés sont nommés sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes. Les bibliothécaires, employés, surnuméraires et auxiliaires sont nommés et révoqués par le ministre. La nomination comme la révocation des gagistes est faite par le ministre, sur le rapport de l'administrateur général. A l'avenir, nul ne pourra être employé à la *Bibliothèque*, s'il n'est pourvu du diplôme de bachelier ès lettres ou de celui de bachelier ès sciences. Toutefois, ce grade ne sera pas exigé des surnuméraires qui peuvent actuellement être en exercice, et des employés auxiliaires, aujourd'hui attachés aux travaux du catalogue. Nul ne pourra être nommé employé, s'il n'a été pendant un an au moins surnuméraire, ou s'il ne compte trois années de service dans une administration publique. Néanmoins, ce stage ne sera pas exigé des personnes appelées aux emplois de trésorier, de secrétaire de la direction et de commis d'ordre. Tout employé prend rang, au jour de sa nomination, dans la troisième et dernière classe. Nul n'est promu à la classe immédiatement supérieure, s'il ne compte au moins deux ans de service dans celle qu'il occupe. La même règle est applicable aux employés de 1re classe pour l'obtention du titre de bibliothécaire. Aucun fonctionnaire, nommé à l'avenir, ne pourra cumuler un autre emploi avec celui qu'il occupe à la *Bibliothèque* impériale. Les conservateurs, les sous-directeurs et les conservateurs actuellement en exercice, forment un comité consultatif que l'administrateur général réunit une fois par mois.

L'administrateur général, directeur de la *Bibliothèque*, est aujourd'hui (1866) M. Taschereau, qui a sous sa direction : au département des imprimés, M. Ravenel, conservateur sous-directeur; MM. Richard, Barbier et Rathery, conservateurs sous-directeurs adjoints, de Manne, Franck et de Pongerville comme conservateurs adjoints; au département des manuscrits, M. N. de Wailly, conservateur sous-directeur; M. Reinaud, conservateur, et MM. Julien, Paulin Pâris, L. Lacabane, comme conservateurs adjoints; au département des médailles et antiques, M. Chabouillet, conservateur sous-directeur, et M. Lavoix, conservateur sous-directeur adjoint; au département des estampes, M. le vicomte Henri Delaborde, conservateur sous-directeur, et M. Dauban, conservateur sous-directeur adjoint.

Nous allons compléter cet article par la nomenclature des différents dons qui ont été faits à ce riche établissement depuis 1865 : La section des cartes et collections géographiques a été l'objet de la libéralité du gouvernement anglais, par le don des feuilles récemment publiées de la grande carte topographique de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande; du Portugal, elle a reçu deux fac-simile de cartes très-rares de Diego Homem, datées de 1558 et représentant une partie de l'Afrique; de Venise, une reproduction photographique de la célèbre mappemonde turque de Hadji-Ahmed, exécutée en 1559, et dont l'original est conservé à Saint-Marc de Venise; du Brésil et des Pays-Bas, la continuation d'importantes publications spéciales. En France, elle a été dotée par M. le docteur Martin de Moussy des cartes du grand Chaco et du territoire des missions de la Plata; par le ministère de l'instruction publique, d'une carte des treize provinces de l'archipel du Japon, et d'autres documents géographiques intéressants, qui lui furent adressés dans le courant de 1865 par le général Mosquera, Felipe Perez, Malte-Brun, Potiquet, Avril frères, Prœschel, etc.

Le département des manuscrits a vu se compléter, en 1865, une magnifique et très-intéressante collection de mystères et autres pièces du théâtre breton; vingt-cinq manuscrits de ce genre ont été adressés par M. Luzel, qui continue ses recherches dans le Finistère et le Morbihan. Puis il s'est enrichi de six manuscrits en caractères cambodgiens, provenant de M. le contre-amiral de la Grandière; de soixante-quatorze pièces sur parchemin provenant de la Chambre des comptes, et relatives à la Normandie, données par M. Cocheris; de quatre volumes contenant la loi internationale de Weaton, traduite en chinois par la mission presbytérienne. Cette publication, faite à Pékin aux frais du gouvernement impérial, a été offerte par M. Anson Burlingame, ministre américain. Cette année (1866), un don précieux dû à l'impératrice est encore venu enrichir cette collection; c'est une Bible en deux volumes de format in-4° sur vélin, véritable chef-d'œuvre de calligraphie *et d'ornementation; elle remonte au XIIIe siècle*, et a été exécutée en Europe, puis transportée en Arabie, d'où elle a été rapportée dans ces derniers temps. Le texte, disposé sur deux colonnes, est encadré de notes marginales renfermant la grande et la petite Massore, recueil d'observations critiques d'une grande valeur pour l'intelligence des livres sacrés. Mais ce qui distingue surtout ce manuscrit, ce sont, après les deux feuillets du frontispice écrits sur pourpre et offrant la représentation des principaux objets du culte extérieur chez les Juifs, douze autres feuillets ornés d'arabesques et d'entrelacements de la plus exquise élégance; au premier coup d'œil, ce n'est qu'un dessin, mais en regardant de plus près, on reconnaît que c'est une écriture microscopique, qui suit tous les caprices du dessin et qui renferme les cent cinquante psaumes de David.

Le département des médailles, déjà si considérablement enrichi en 1862 par la donation de M. le duc de Luynes, a reçu pendant le cours de 1865, surtout dans la section des bronzes et des terres cuites, un accroissement notable par suite du legs considérable de M. le vicomte de Janzé, qui fut suivi d'une donation de sa veuve. On sait que le cabinet de M. de Janzé passait à juste titre pour l'un des plus célèbres de l'Europe; sa collection occupe aujourd'hui, à la *Bibliothèque*, deux grandes vitrines dans une galerie spéciale. Entre autres chefs-d'œuvre, précieux spécimens de l'art antique, on cite en première ligne le Sophocle assis, l'Apollon étrusque, un Sacrificateur, le Diadumène, l'Adonis, la Fortune debout, la Vénus avec l'Amour, une Muse ornée d'une plume arrachée aux sirènes, un Alexandre le Grand, un Domitien-Mercure, un Athlète étrusque, un Génie de ville, le Jupiter, la Minerve Promachos, la Ville d'Antioche, etc., morceaux depuis longtemps célèbres.

Le département des médailles et des antiques a reçu de M. le comte de Nieuwerkerke un *salut* de Charles VI, un *noble* du roi d'Angleterre Henri IV et de nombreuses monnaies d'argent françaises; de M. Waddington, un certain nombre de pièces qui manquaient aux séries de monnaies grecques et romaines; de Mme Cornu, une *stèle* trouvée à Carthage, avec inscription en lettres phéniciennes, et la galerie de Luynes s'est encore enrichie d'une magnifique épée arabe à pommeau orné d'ornements en filigrane, ayant appartenu à un des derniers rois des Beni-Nasar. Elle porte la devise des rois maures : « Il n'y a de victoire qu'en Dieu. »

Le département des estampes a reçu de M. Blanchard de Forges cent dix plans dessinés par Le Nôtre et par Mansard, ou sous leur direction, pour des travaux dans les jardins ou les appartements des palais royaux. M. Salvador Cherubini a fait don de quatre cents costumes au trait des différents peuples du monde, à la fin du XVIe siècle. M. Oleszynki a offert la réunion de son œuvre complet. Les ministres ont attribué à ce département plusieurs recueils relatifs à l'histoire de l'art ou à l'archéologie, et enfin beaucoup d'artistes et d'érudits ont enrichi les collections, soit de leurs propres œuvres, soit de pièces intéressantes.

Outre la *Bibliothèque* impériale, la ville de Paris possède encore les principales *bibliothèques* suivantes : *Bibliothèques* Mazarine, de l'Arsenal, Sainte-Geneviève, de l'Institut, de la Ville, du Louvre, du Corps législatif, du Sénat, du Muséum d'histoire naturelle, du Bureau des longitudes, du Collége de France, de la Faculté des lettres, de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine, de l'Ecole normale, de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole des mines, de l'Ecole des ponts et chaussées, de l'Ecole des beaux-arts, du Musée, du Conservatoire de musique, du Conservatoire des arts et métiers, du séminaire Saint-Sulpice, du lycée Louis-le-Grand, de la Société asiatique, du Ministère des affaires étrangères, du Conseil des mines, de la Préfecture de police, du Dé-